

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 3 mai 2022, a adopté le règlement suivant :

1349-2022 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ - TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHAUSSÉES DU CHEMIN ABERCROMBIE, DE LA 1^{RE} RUE ET DE LA MONTÉE LAFRANCE

La Municipalité a reçu le 7 juillet 2022, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : [Règlement d'emprunt numéro 1349-2022](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 15 juillet 2022.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe